

Mesdames, Messieurs X, Y et leurs suppléants V et W représentent notre commune au **Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents** qui regroupe 42 communes riveraines du Guiers et de ses affluents.

Un syndicat ... pour quoi faire ?

Il nous permet une gestion raisonnée de l'eau et des milieux aquatiques. Le contrat de rivière sera l'outil de planification d'opérations avec des financements particuliers.

La charte, signée en 2008, a permis de valider cinq objectifs :

1. Organiser une gestion quantitative, raisonnée, durable de la ressource en eau.
2. Maintenir la bonne qualité de l'eau de surface et de la ressource souterraine.
3. Gérer la protection des risques.
4. Préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux naturels aquatiques et humides.
5. Pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Un syndicat ... qui agit !

Grâce à l'aide de l'Agence de l'eau, des Conseils Généraux, du Conseil Régional...et des communes adhérentes, le SIAGA poursuit, en tant que maître d'ouvrage, un certain nombre d'actions de restauration du milieu aquatique :

1. Gestion de la végétation des berges, environ 160 km de cours d'eau sont concernés.

L'espace boisé au bord des cours d'eau (= ripisylve) doit être entretenu par les riverains pour maintenir l'équilibre. Après un constat quasi généralisé de non entretien par les propriétaires riverains, le SIAGA a mis en place un programme pluriannuel de gestion de la ripisylve afin de concilier l'ensemble des enjeux. Cet entretien est aujourd'hui réalisé par des équipes d'insertion sous la responsabilité du technicien de rivière. L'érosion de berge est un phénomène naturel.

2. Gestion de la vie des rivières : Passe à poissons ; caches piscicoles.
3. Maintien ou restauration du bon état des eaux : actions visant à réduire les pollutions domestiques (assainissements collectif et non collectif), agricoles, industrielles, pluviales (routière)...
4. Lutte contre les plantes envahissantes : par exemple la renouée du japon.

Un syndicat ... qui informe !

Le syndicat met à votre disposition, par l'intermédiaire de votre mairie et de vos délégués différents documents pour mieux apprécier son action :

1. Des plaquettes techniques.
2. Des journaux d'information, en général deux par an.
3. Un site Internet.
4. Une exposition mobile et disponible.
5. Une équipe compétente (chargée de mission, technicien de rivière, adjoint administratif) à votre disposition.

Un syndicat ... bien implanté !

1. 27 avenue Gabriel Pravaz 38480 Pont de Beauvoisin
2. téléphone : 04 76 37 26 26
3. fax : 04 76 37 23 23
4. mel : guiers.siaga@wanadoo.fr
5. www.guiers-siaga.fr

(NB : possibilité de rajouter des photos, carte du bassin versant... : à demander auprès du SIAGA)